

# NATURA 2000



DE L'ENVIRONNEMENT, DE



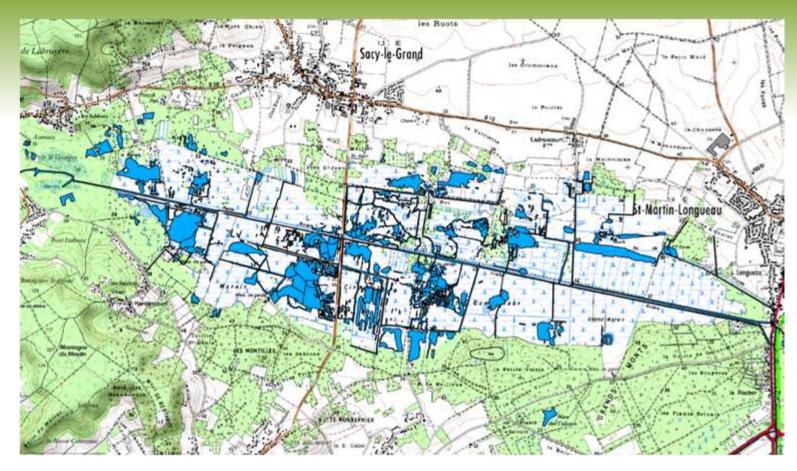




Syndicat Mixte des Marais de Sacy



# Le Marais de Sacy



- 1 000 ha de tourbières basses alcalines entourées de 7 communes
- Des propriétés communales louées à des particuliers, une propriété du CG 60, des grandes propriétés privées et quelques petites propriétés privées en périphérie
- Une activité de chasse
- Un réseau hydraulique artificiel scindé en deux parties Nord/Sud par un drain : la Frette qui s'écoule vers l'Oise.

# Le site Natura 2000 Sacy-le-Grand St-Martin-Longueau

- ❖ 1394 hectares dont 1000 hectares de Marais
- Document d'objectifs validé en 2005
  - ✓ Les habitats : Roselières à marisque, Prairies à molinie, Landes humides à Bruyère quaternée...
  - ✓ La Flore : La gentiane pneumonanthe, l'inule à feuille de saules, les utriculaires...
  - ✓ La Faune : Triton crêté, Vertigo de Des Moulins, Butor étoilé...



Le site est suivi par un Comité de Pilotage dont le Président est élu. Ce comité est composé de 41 institutions représentant les collectivités concernées (Communauté de Communes, Communes, Conseil Général...), les usagers (Fédération de Chasse et de Pêche), les associations environnementales (CEN Picardie, Picardie Nature...), les partenaires techniques (Chambre d'agriculture, CRPF, AESN...) et les services de l'Etat (DDT, DREAL, ONEMA, ONF...).

Président du Comité de pilotage « Marais de Sacy » : M. Vantomme André

L'animation du site est effectuée par une structure élue par le Comité de Pilotage. Elle se compose du montage de Contrats Natura 2000 (Travaux), de Chartes Natura 2000 et du suivi du site (évaluation des incidences, suivis scientifiques...).

Structure animatrice « Marais de Sacy »: Syndicat Mixte des Marais de Sacy
Assistance scientifique et technique: CEN Picardie



#### Les Contrats Natura 2000 :

- Démarche volontaire permettant la mise en œuvre de travaux en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.
- ☐ Les principales phases du montage d'un contrat Natura 2000 sont :
- 1) Recensement des propriétaires intéressés par la contractualisation (Syndicat des Marais),
- 2) Expertise écologique (<u>CEN Picardie</u>),
- 3) Propositions de travaux en accord avec le cahier des charges et les habitats recensés (Syndicat des Marais, CEN Picardie),
- 4) Concertation avec les gestionnaires des parcelles (propriétaires, locataires, chasseurs...) (Syndicat des Marais),





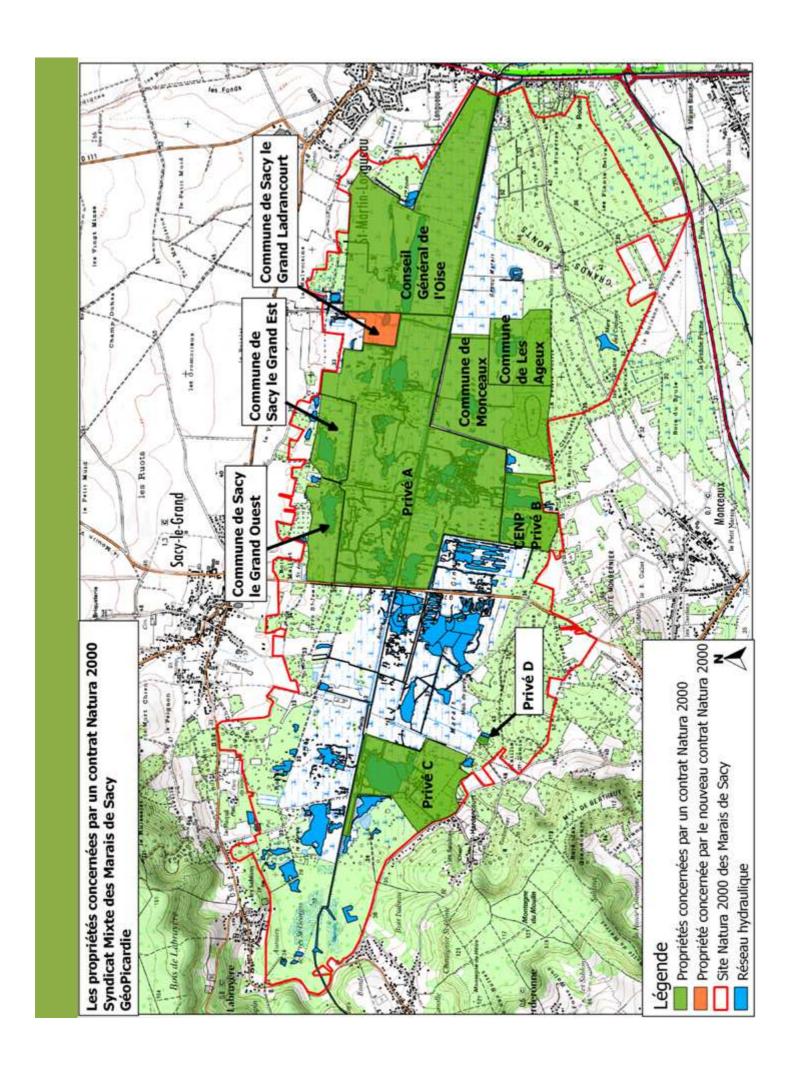
- 5) Montage des dossiers : Demande de subvention (CERFA et différents documents), visite du site par le CEREMA\*, réalisation des devis par les entreprises et le cas échéant de dossier de défrichement, dossier loi sur l'eau. Remise des dossiers à la Direction Départementale des Territoires de l'Oise. (Syndicat des Marais, CEN Picardie)
- 6) Accord sur les différents dossiers (DDT Oise, Préfecture),
- 7) Mise en œuvre des travaux (suivi quotidien) et suivi administratifs des contrats (<u>Syndicat des Marais, CEN Picardie</u>),
- 8) Demande de remboursement envoyée à la DDT de l'Oise. (Syndicat des Marais, CEN Picardie).
- Des relations sont entretenues couramment avec la DREAL Picardie qui anime le réseau régional (Club opérateurs), tient au courant des évolutions techniques, administratives et financières. Tout ceci permet à l'animateur de mieux calibrer les actions afin de faire aboutir un maximum de projet.

<sup>\*</sup> Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement. (ex – CETE)



#### Points clés:

- Importance de la concertation et de la prise en compte des usages notamment la chasse ;
- Une animation portée de manière forte par les élus locaux qui souhaitent ainsi mieux suivre ces actions;
- ➤ Une structure animatrice locale privilégiant un contact de terrain avec les propriétaires et ayant une connaissance du site. Cet organisme est la plaque tournante de l'application du programme et se présente en référent pour l'ensemble des partenaires techniques et financiers, mais aussi pour les occupants (propriétaires, locataires...);
- Une aide importante de la structure animatrice dans le montage et le suivi du contrat ;
- Deux contrats servant de modèles et causant un effet « boule de neige ». Ces contrats ont été réalisés initialement par le CEN Picardie en collaboration avec le Syndicat des Marais.



# <u>Chiffres clés</u> <u>Contrat Natura 2000 sur le site des Marais de Sacy</u>

Nombre de contrats sur le Marais: 11

Porteurs de contrat : - 4 Contrats Natura 2000 « Communes »

- 1 Contrat « Conseil Général de l'Oise »

- 2 Contrats « CEN Picardie » sur 1 territoire communal et 1 privé

- 4 contrats « propriétaires privés »

Plan de financement : 50% Etat, 50% Union Européenne (FEADER) sauf pour 1 contrat.

Budget global contractualisé: 1 067 802,51 €

Budget consommé à ce jour : 900 099,22 €

Budget travaux 2013 : 136 747,25€

Superficie des zones travaillées par un contrat Natura 2000 : 118,3 ha

Le premier contrat a été signé en 2006 et le dernier au mois de Novembre 2013.



## **FAUCHE DES PRAIRIES**









# Avant travaux (2008)



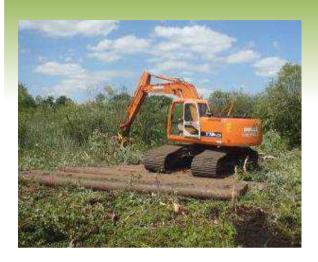


# Après travaux (2012)





# Déboisement mécanique et/ou manuel













# Déboisement mécanique et/ou manuel









# Déboisement mécanique et/ou manuel



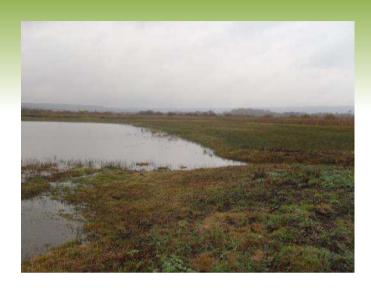






Avant Après

# Reprofilage des berges





**Curage léger de Mare** 



Décapage de platières





#### **RESTAURATION DE LANDES**











## **POSE DU PARC DE PATURAGE**





# Pâturage

### Travaux 2013







Fauche

Mise en place de l'exclos





# Elimination de plantes exotiques envahissantes

Station de Myriophylle du Brésil



Station de Renouée du Japon



Station de Jussie



Arrachage mécanique et/ou manuel





